

URBANITÉS

DÉBATS PUBLICS AUTOUR DU THÈME DE LA VILLE

Organisation : sia section vaud / Programme complet : www.vd.sia.ch

SÉISMES EN SUISSE ÇA VA SECOUER!

LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018, 18H30

Aula du collège de Villamont, Lausanne.

Entrée par l'avenue de Villamont 4

Intervenants

MARC CHOFFET

Dr. Géosciences de l'environnement,
responsable du service « éléments naturels » à l'ECA

BLAISE DUVERNAY

Ingénieur civil, chef de la Centrale de coordination
pour la mitigation des séismes à l'OFEV

PIERINO LESTUZZI

Ingénieur civil SIA, dr. ès sciences techniques, MER EPFL,
spécialiste risques sismiques, Résonance Ingénieurs-Conseils SA

Modérateurs

VINCENT LENOIR

Ingénieur en environnement EPFL SIA, BBHN SA

FRANCINE WEGMUELLER

Géologue SIA, dr. ès sciences, Weinmann-Energies SA

La survenue d'un séisme destructeur en Suisse n'est pas qu'un potentiel scénario de film catastrophe, mais bien une hypothèse réelle prise au sérieux par les autorités. Selon le « Rapport sur les risques de 2015 » de la Confédération, les tremblements de terre représentent en Suisse le troisième plus grand risque après les pénuries d'électricité et les pandémies. Mais comment fait-on pour évaluer ce risque ?

Des nouvelles données normatives et techniques ont été publiées récemment. Elles fixent d'une part des contraintes pour la conception des bâtiments et des ouvrages d'art et, d'autre part, elles traitent la délicate question de la maintenance et de la mise en conformité des bâtiments plus anciens et potentiellement vulnérables. Enfin, elles permettent de mieux évaluer l'aléa. Quelles sont les conséquences de l'évolution normative ? Y a-t-il une obligation de mise en conformité de certains bâtiments ? Quel est l'état du parc immobilier vaudois ?

La protection des personnes et des biens contre le risque sismique constitue un enjeu important pour la collectivité et les individus. Dans la pratique, comment fait-on pour évaluer le risque pour une construction existante ? Quelles sont les implications et les responsabilités pour les concepteurs, les propriétaires privés, les collectivités publiques ainsi que pour les acteurs institutionnels ? Est-il possible d'assurer un bâtiment qui n'est pas aux normes ? A quelles conditions et avec quelles conséquences financières ?